FINDE CONTRAT INTERIM

Par kevinbridelence
Bonjour,
Je suis actuellement sous contrat d'interim depuis 10 mois dans la même société sans aucunes interruption. Une de mes collègues est actuellement en arret maladie (section d'une falange) et j'ai proposé une de mes amies à la société afin qu'elle remplace ma pauvre collègue.
Mon amie a un CDD avec comme objet le remplacement d'un salarié en arret de travail, et moi un contrat d'interim avec pour objet un accroissement d'activité.
Ma collègue revient la semaine prochaine reprendre son poste en mi-temps térapeutique. Mon amie a donc bientôt fin son contrat qui prennait fin au retour de ma collègue.
Or, étant donné la situation (tout en sachant que mon contrat prend fin à la fin du mois d'avril), je contacte ma repsponsable afin de savoir si il y a possibilité d'être reconduit afin d'assister ma collègue.
Pas de réponse pendant 2 jours jusqu'à aujourd'hui où l'on m'annonce par e-mail que je ne suis pas reconduit, sans même un entretien au préalable afin d'en discuter. De plus, mon amie, qui est là pour remplacement,a contacté aussi notre responsable afin de savoir si il y a possibilité d'être reconduit, réponse positive pour elle, puisque ma responsable la reconduit pour un CDD (malgrè que mon amie ait l'opportunitée d'un CDI qui n'attend plus qu'elle confirme son acceptation de prise de poste en CDI dans une boutique)!!
J'aimerai donc savoir si il est normal que l'on ne m'accorde aucun entretien au préalable afin de discuter de mor contrat? et si ils ont le droit de ne pas me reconduire et mon amie oui qui aura un CDD pour mon motif de base l'accroissement d'activité?
Bonjour,
Du nouveau à votre situation?
Cordialement